



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

AVIS DE MOTION

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de La Guadeloupe, tenue le 15 août 2022 à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe, à 20h sous la présidence de Mme Vanessa Roy, mairesse, et en présence des conseillers ci-après mentionnés :

Siège # 1 M. Pierre Grondin

Siège # 4 Mme Guylaine Gagnon

Siège # 2 M. Frédéric Poulin

Siège # 5 M. Vincent Breton

Siège # 3

Siège # 6 M. Carl Boilard

Est absent : Siège # 3 M. Dave Roy

Christiane Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette session.

Il a été statué notamment ce qui suit :

**AVIS DE MOTION, DE L'ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE,
DU RÈGLEMENT NO 531-2022**

M. Vincent Breton, conseiller au siège #5, donne avis de motion que sera adopté lors d'une séance ultérieure le Règlement portant le numéro 531-2022, modifiant le Règlement 337-2003 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils afin d'interdire la circulation des véhicules lourds sur la 8e rue Est.

Un projet de règlement est également déposé à la présente.

Christiane Lacroix, directrice générale

Le 17 août 2022